



PV COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS

Réunion du 18 Juillet 2019 à 16 H 00

Président de séance : M. JACQUET Yves

**Présents : Mme CHABANCE Marie-Claude
MM. CLOUVET Jean-Claude - GUERIN Patrick**

Dossier transmis par la Commission de Discipline :

U15 D2 – Poule B

**N° du match 21203742 : FC St Doulchard (1) – Groupement C2L (1)
du 18/05/19**

La Commission :

Ayant pris connaissance de la décision de la Commission de Discipline en sa réunion du 10/07/19 décidant de donner match perdu par pénalité au **FC St Doulchard (1)**, la Commission enregistre ce résultat.

Les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Sportive et Autres dans les conditions de forme et de délai, conformément aux articles 188 et 190 des RG de la FFF. Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et de l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Le Président de la Séance,

Yves JACQUET

Le Secrétaire de la Séance,

Jean-Claude CLOUVET